

Travailler en Éducation Civique avec l'institution judiciaire

Projet autour de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant avec le CDAD 04

Présentation du projet

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) est un groupement d'intérêt public présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance et ayant pour mission de promouvoir l'accès au droit des citoyens sur le département. Il regroupe les acteurs locaux œuvrant à cette mission, c'est-à-dire les professionnels du droit, les associations spécialisées, les collectivités locales dont le Conseil général et le Conseil régional, et l'État.

A ce titre il organise des actions avec les établissements scolaires. Dans les Alpes de Haute Provence, le projet est mené à l'appui de la Convention Internationale des Droits des Enfants adoptée le 20 novembre 1989.

Le CDAD propose plusieurs interventions auprès des classes, selon des modalités qui sont définies par les intervenants et les enseignants participant au projet. Le but de ces interventions est de préparer un travail autour de la CIDE, qui sera remis au Président du Tribunal de Grande Instance de Digne les Bains, en présence des élèves, lors de la journée commémorative de la CIDE le 20 novembre. A cette occasion, les élèves auront la possibilité d'échanger avec des magistrats autour du thème du droit des enfants et de la justice en général.

Intégration dans les programmes officiels

Le CDAD 04 propose ces interventions auprès des classes de 4^e dans le cadre de l'enseignement d'Éducation Civique, en liaison avec le thème II : Droit et justice en France. Bien qu'il s'agisse d'une extrapolation du programme stricto-sensu, qui ne prévoit que les articulations entre droit national et droit européen, le thème IV, qui laisse une grande souplesse aux enseignants, permet un changement supplémentaire d'échelle avec une articulation, droit national, droit international.

Le travail réalisé par les élèves pouvant prendre diverses formes, il permet l'évaluation de différentes compétences du socle, notamment les compétences du domaine 4 sur la maîtrise des TICE, du domaine 6 sur les compétences sociales et civiques, ainsi que du domaine 7 lié à l'autonomie et l'initiative.

Les enseignants intéressés pour participer au projet 2014/2015 peuvent prendre contact avec Mme Samonini, Coordinatrice-juriste du CDAD des Alpes de Haute-Provence, cdad04@orange.fr.

La fiche jointe à cet article détaille avec précision le projet.

Autres CDAD

Les autres CDAD de l'académie d'Aix-Marseille sont susceptibles d'organiser des projets similaires, ou peuvent intervenir de façon ponctuelle sur la demande des enseignants. Il s'agit d'une ressource méconnue qui peut apporter un soutien précieux dans un domaine qui évolue en permanence et où les offres de formations sont, avouons-le, assez rares.

Pour contacter les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit :

CDAD 04

<http://www.cdad-alpesdehauteprovence.justice.fr/>

CDAD 05

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/cdad-12163/cdad-des-hautes-alpes-22309.html>

CDAD 13

<http://www.cdad-bouchesdurhone.justice.fr/>

CDAD 84

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/cdad-12163/cdad-du-vaucluse-25089.html>